

214C2412
FR0000120164-DIV30

20 novembre 2014

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

CGG

(Euronext Paris)

La société Technip a annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat qu'elle envisage de déposer visant les titres de la société CGG.¹

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres concernés sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par Technip le 20 novembre 2014.